

Paris XV

Un centre de tri
modernisé pour
recycler plus



sycotom

Paris XV

Un centre de tri modernisé pour mieux trier

Un centre transformé pour trier tous les emballages et les papiers

Le centre de tri de collecte sélective à Paris XV est le premier centre de tri implanté à Paris intra-muros, mis en service en 2011. Il participe au maillage territorial d'un traitement des déchets au plus près des lieux de production.



Capacité de traitement

10 tonnes
d'emballages et papiers /heure

32 200 tonnes
d'emballages et papiers /an



Superficie du terrain

11 950 m²



Surface d'espaces verts

6 659 m²
de mur et toits végétalisés et
de patios arborés



Surface de panneaux solaires

165 m²
permettant la production d'environ
17 000 kWh/an



Un site adapté à l'extension des consignes de tri

Modernisé en 2019, le centre a fait l'objet d'une refonte complète pour s'adapter à l'extension des consignes de tri et aller plus loin dans le recyclage des emballages ménagers.

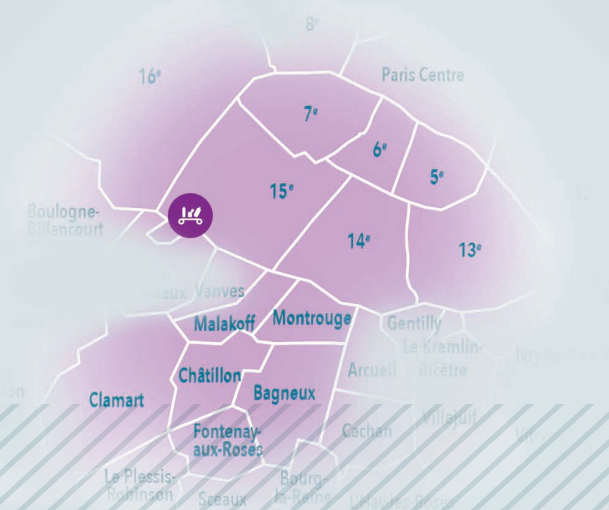
Le tri se simplifie : TOUS les emballages et papiers se trient



Un bassin de tri de 740 000 franciliens

Le centre à Paris XV traite, au plus près des lieux de production, les déchets pré-triés par 740 000 franciliens.

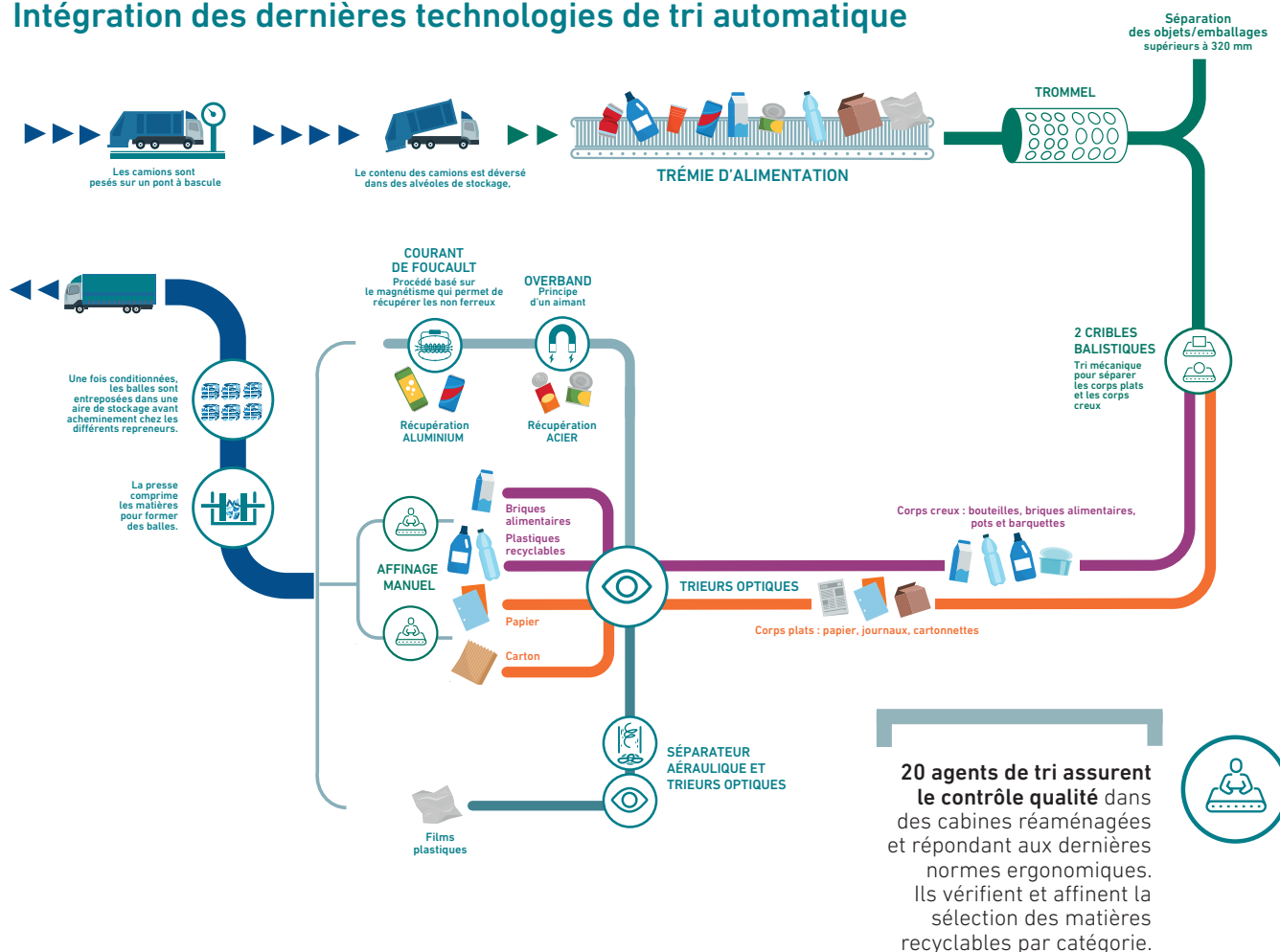
Il reçoit les collectes sélectives des arrondissements du sud-ouest de Paris et d'une partie du territoire Vallée Sud - Grand Paris.



Un process plus performant

L'extension des consignes de tri entraîne la préparation au recyclage de nouveaux types d'emballages : barquettes, pots, films et sachets plastiques, les emballages métalliques de petites dimensions (opercules, capsules, couvercles...). Cela implique une séparation d'une plus grande précision dans le centre de tri.

Intégration des dernières technologies de tri automatique



LES ÉTAPES DU PROCESS DE TRI

Un centre de tri réceptionne la collecte sélective d'emballages et de papiers issue du tri des habitants et assure la préparation des déchets recyclables.

1 Déversement du contenu des bennes de collecte dans la zone de stockage amont.

2 Chargement sur la trémie d'alimentation des lignes de tri.

3 Séparation automatique des différents types d'emballages (tri optique, balistique et magnétique).



La nouvelle chaîne de tri peut traiter 10 tonnes par heure (contre 6 tonnes précédemment), permettant d'augmenter la capacité de traitement de 20 000 à 32 200 tonnes par an.



Le process intègre les technologies les plus innovantes et performantes de tri automatique avec :

- **1 trommel** pour séparer les emballages par taille
- **2 cribles balistiques** pour séparer les corps creux et les corps plats
- **5 séparateurs optiques** pour les trier par type : plastique, papier, carton, etc.
- **1 séparateur aéraulique** pour capter les films plastiques
- **2 séparateurs magnétiques** pour capter les emballages en acier
- **2 séparateurs à courant de Foucault** pour récupérer les emballages en aluminium
- **1 presse à balle** et 1 presse à paquet pour conditionner les matériaux triés : plastiques, papier, carton, métaux



Sécurité et conditions de travail

La sécurité et l'amélioration des conditions de travail du personnel d'exploitation et de maintenance ont également constitué un objectif prioritaire.

La protection incendie a été renforcée, notamment par la mise en place d'installations d'extinction automatique à eau (sprinklers) sur des zones de stockage et de nouvelles mesures associées au système de détection incendie (détecteur optique de fumées, détecteur basé sur l'analyse de l'air ambiant...).

Les convoyeurs bâchés permettent de limiter l'empoussièrément. **Le bruit est également réduit** grâce à un caisson acoustique sur trois niveaux regroupant les machines de tri optique.

Triés, séparés par type de matériaux et conditionnés, ils rejoignent ensuite les filières de recyclage pour servir à la fabrication de nouveaux produits.

Contrôle de la qualité du tri par les agents.



Conditionnement des matériaux triés en balles.



Stockage aval avant transport vers les filières de recyclage.



Exigence environnementale

Développement durable et haute qualité environnementale

Depuis sa construction, le centre se caractérise par sa qualité architecturale et paysagère pour une parfaite intégration urbaine.

- Soin particulier apporté à sa conception architecturale
- Bâtiment à basse consommation d'énergie
- Matériaux de construction recyclables
- Système de chauffage solaire qui couvre 50% des besoins en eau chaude sanitaire
- Panneaux photovoltaïques avec une production de 25 000 kWh/an d'électricité
- Raccordement du centre au réseau de chauffage urbain de la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain)
- Système de récupération des eaux de pluie en limitant leur apport au réseau d'assainissement
- Une logique de proximité avec les lieux de production des déchets pour limiter l'impact environnemental du transport par camion
- Transport fluvial privilégié pour l'acheminement des matériaux triés

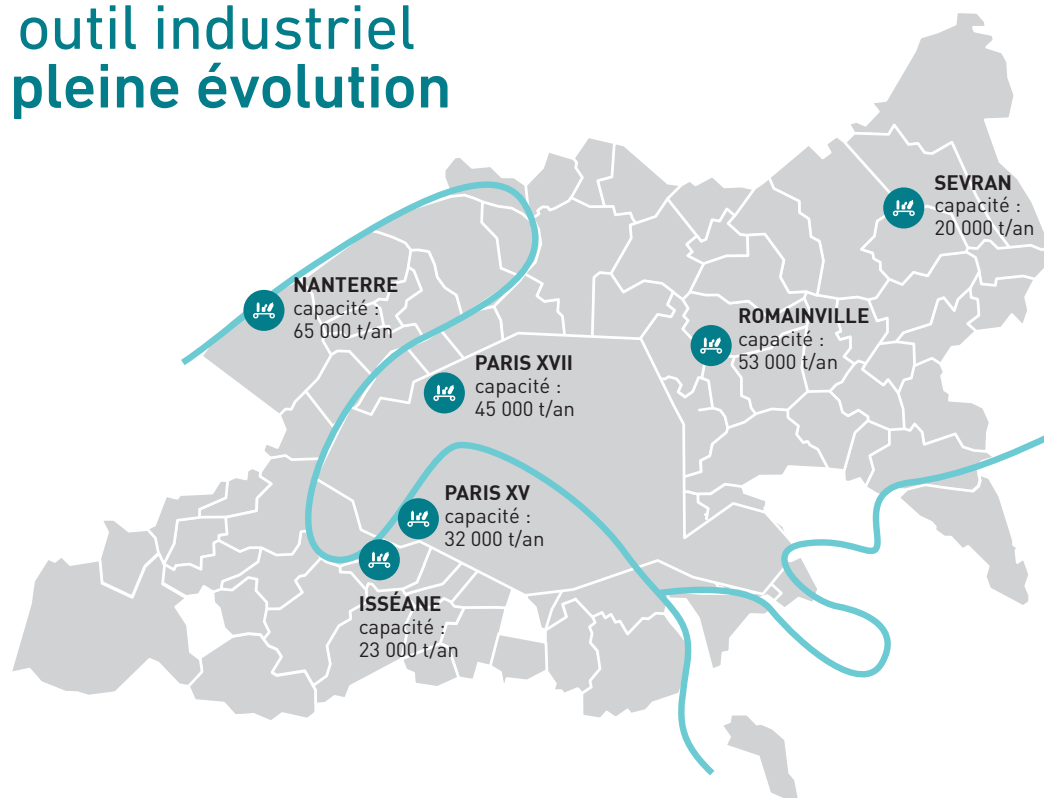
Préservation et développement de la biodiversité

L'aménagement des espaces verts sur la moitié de la surface du site et la végétalisation ont été réalisés dans une logique de préservation de la biodiversité. Cette démarche a été renforcée avec :

- La gestion différenciée des espaces verts : engagement «zéro phyto», sélection de nouvelles essences d'arbustes moins consommatrices d'eau, composteurs pour les déchets verts...
- L'installation de 4 ruches sur la terrasse pour favoriser la biodiversité dans les espaces environnants
- L'aménagement de gîtes, nichoirs et autres abris pour oiseaux et solitaires.



Un outil industriel en pleine évolution



Les travaux de modernisation du centre de tri à Paris XV s'intègrent dans un programme d'investissements de 160 millions d'euros pour adapter toutes les installations du Syctom à l'extension du tri à l'ensemble des emballages et augmenter de 70 % sa capacité globale de tri.

Le Syctom anticipe ainsi l'échéance de 2022 inscrite dans la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, et contribue à l'atteinte de l'objectif de recyclage de 65% des emballages fixé pour 2025.

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est l'établissement public chargé de traiter et valoriser les déchets produits par 6 millions d'habitants de 85 communes (Paris et proche banlieue), soit 10% de la population française.

Chaque année, ce sont 2,3 millions de tonnes de déchets qui sont traités. Dans un contexte de raréfaction des matières premières et de transition énergétique, tous ces déchets doivent être considérés comme des ressources. Un défi au quotidien pour le Syctom, toujours en quête d'innovations pour optimiser les performances de ses installations (hausse du rendement énergétique, amélioration des process de tri et de recyclage), et trouver des solutions de traitement des différents flux de déchets.

Le Syctom a confié la conception, la réalisation de la nouvelle chaîne de tri, ainsi que l'exploitation et la maintenance du centre de tri de collecte sélective à Paris XV au groupement conduit par Ihol, jusqu'en 2025.